



Observer et s'adapter : une question de distance

Fabrice PEREZ

Comment prendre en compte les phénomènes émergents (nouveaux produits de synthèse, nouveaux publics...) et trouver des réponses adaptées ?

Comment permettre au dispositif de RdRD de s'actualiser/s'adapter en permanence en fonction de l'évolution des usages et des problèmes liés aux usages ?

La santé communautaire : Moteur d'innovation depuis 30 ans

3 Générations

SIDA (années 80/90) → Techno (années 90/2000) → Internet (années 2000/10)



Institutionnalisation
médico-sociale



Pérenne, étendu
mais figé



Montages
opérationnels variés



Insuffisant, fragile
mais dynamique



Casse tête actuel



Marginal, désorganisé
mais réactif

La loi : un frein majeur à l'efficacité du dispositif de RdR

- Les nouveaux usages sont souvent des phénomènes de contournement de la loi.
 - Le cadre légal pèse sur les opérateurs et leur bénéficiaires.
- ➔ **Abroger les sanctions relatives aux stupéfiants pour les opérateurs de RdR et celles relatives à la consommation personnelle de drogues (usage, transport, détention, cession).**

Les conditions propices à un dispositif créatif et pertinent

→ Rapprocher la veille et l'opérationnel.

- Service aux intervenants et aux consommateurs

→ Spécialiser des opérateurs dans l'innovation.

- Pôles de référence dédié à la veille et l'expérimentation

→ Soutenir et généraliser la démarche communautaire.

- Hors médico-social, couverture territoriale, mise en réseau

Une RdR sans distance pour répondre à tous les usages

→ Rendre accessible à tous les services d'analyse de produits.

- Modèles gallois (Wedinos) et néerlandais (DIMS et Red Alert)

→ Développer les actions de RdR à distance (web+poste).

- Internet comme territoire d'action, Drogues-Info-Service, RdRDealers

→ Rénover la Prévention / Promotion de la santé.

- Éduquer aux substances psychoactives, RdR et ANSP